

**WMO OMM**

World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Ref.: 20762/2023-13 MS/RAM

Notre réf.: 20762/2023/SG/MS/RAM

5 octobre 2023

- Objet:** Invitation à participer au Colloque de haut niveau sur l'importance des SMHN en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui se tiendra dans le cadre de la Semaine du climat de l'Amérique latine et des Caraïbes (LACCW) 2023 et de la vingt-troisième réunion du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes (Panama, République du Panama, 24 octobre 2023)
- Suite à donner:** Confirmer au Secrétariat de l'OMM votre participation aux événements indiqués en objet, de préférence le **10 octobre 2023** au plus tard

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter au Colloque de haut niveau organisé par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR) et l'Institut interaméricain de recherches sur les changements à l'échelle du globe (IAI) et axé sur l'importance des Services météorologiques et hydrologiques (SMHN) en Amérique latine et dans les Caraïbes pour la fourniture de services météorologiques, hydrologiques et climatologiques et d'alertes précoces aux fins de la protection de l'environnement et de la société et de la prévention des catastrophes. Ce colloque se tiendra dans le cadre de la [LACCW 2023](#), qui sera accueillie par le Gouvernement panaméen dans la ville de Panama, du 23 au 27 octobre 2023, et de la vingt-troisième réunion du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, qui aura lieu du 25 au 27 octobre 2023.

L'objectif de ce colloque est de faire dialoguer les SMHN, ministères de l'environnement et bureaux nationaux de gestion des risques d'Amérique latine et des Caraïbes, de renforcer le rôle des SMHN dans la région et de définir des messages clés sous forme de recommandations à soumettre à la vingt-troisième réunion du Forum des ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de leur intégration dans la déclaration finale de cette réunion, et à promouvoir lors de la COP 28.

Le Colloque se déroulera sur une journée, le mardi 24 octobre 2023, et comprendra des discours des dirigeants de l'OMM, du PNUE, de l'UNDRR et de l'IAI sur l'importance des SMHN et la pertinence des recherches scientifiques sur les changements à l'échelle du globe pour le processus de prise de décision.

Pour des raisons d'ordre administratif, je vous saurais gré de bien vouloir informer Mme Barbara Tapia, Coordinatrice technique (btapia@wmo.int), de votre participation à ce colloque, d'ici au **10 octobre 2023**, en précisant si vous aurez besoin d'une aide financière. Je vous encourage également à vous inscrire à l'avance via le lien suivant: [Inscription au Colloque](#).

Aux: Représentants permanents des Membres des Régions III et IV de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie des Membres des Régions III et IV de l'OMM

Afin de clarifier la situation en ce qui concerne l'assurance des personnes qui ne font pas partie de l'Organisation, vous voudrez bien communiquer aux participants, avant qu'ils n'entreprennent leur voyage, les informations suivantes:

«Les personnes ne faisant pas partie du personnel de l'Organisation qui sont autorisées à voyager à ses frais et/ou au bénéfice d'une indemnité journalière de subsistance doivent veiller à pouvoir prendre entièrement à leur charge toute dépense encourue en cas de décès, de maladie ou de lésion corporelle imputable à un voyage officiel et à la participation à des réunions au nom de l'Organisation. Il leur appartient donc de contracter toute assurance-vie, assurance-maladie, assurance accidents ou toute autre forme d'assurance avec un niveau de couverture adéquat pour toute la durée de ces réunions et événements.»

La responsabilité de l'OMM est limitée à l'exercice de fonctions ou à la participation à une réunion pour son compte. L'OMM a souscrit une assurance contre les accidents et les maladies qui prévoit une couverture limitée des frais médicaux, des frais d'urgence et des frais supplémentaires encourus lors des voyages officiels.»

En vous remerciant du soutien que vous apportez aux activités régionales de l'OMM, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Petteri Taalas
Secrétaire général